

Les hôpitaux de Nantes pendant la Révolution*

par Philippe-Jean HESSE **

En introduction à son *“Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes”*, publiée en 1875, Léon Maître écrivait : *“Tout le monde sait qu’à Nantes la fortune des hospices est loin d’être à la hauteur de leur situation. Cette situation précaire n’est pas d’hier. Jamais le patrimoine des pauvres n’a été constitué à Nantes aussi solidement qu’ailleurs.”* (1)

Cette vue fait pressentir la grande misère des hôpitaux nantais dont les locaux vieux d’un ou deux siècles étaient insalubres et dangereux, menaçant ruine (2). A côté d’un Hôtel-Dieu, insuffisant en places, dont l’accès ne pouvait parfois se faire que par bateaux lors des crues, et du Sanitat, devenu hôpital général en 1650, et aussi malsain que comble, le seul progrès au XVIIIe siècle a été la naissance d’une maison des orphelins, dite Maison Grou, du nom du bienfaiteur qui permit son ouverture en 1782 (3).

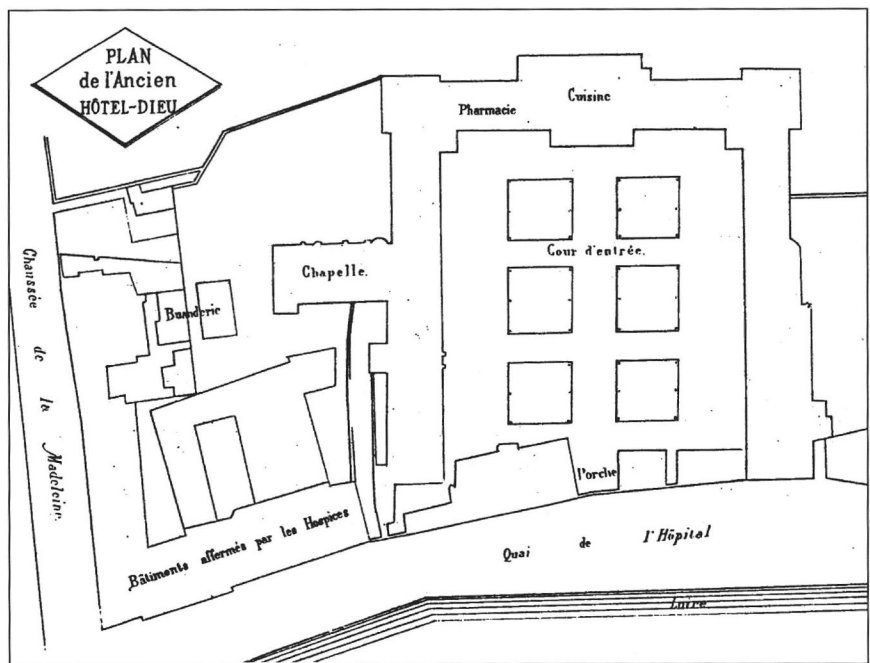
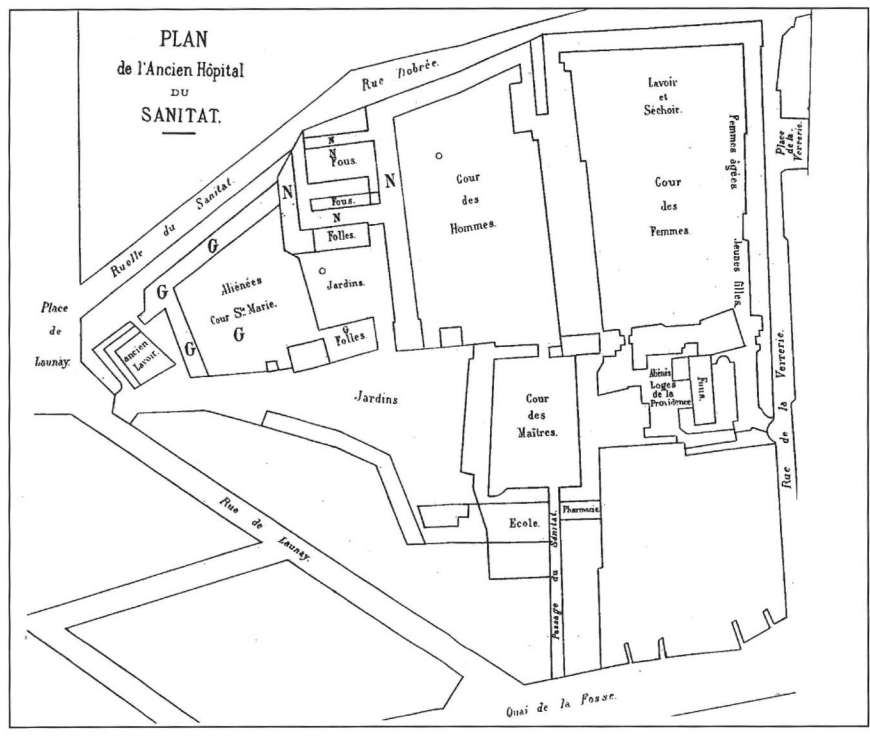
Sur ce tissu déjà fragile, la période révolutionnaire vint s’abattre avec violence ; Nantes fut particulièrement touchée par la crise, d’autant que le commerce extérieur eut à souffrir du blocus et de l’insécurité des mers ; ceux qui en vivaient directement ou indirectement se trouvèrent plongés dans la gêne et, pour les plus fragiles, dans la misère.

Puis les guerres de Vendée et le développement de la chouannerie multiplièrent le nombre des indigents, des blessés, malades, veuves et orphelins ne trouvant plus dans les solidarités traditionnelles les moyens de survie et cherchant à l’hôpital un abri, une subsistance ou des soins.

Des Etats-Généraux au Consulat, la situation des hôpitaux de Nantes, comme celle de tous les établissements français est préoccupante, voire catastrophique ce que nous verrons avant d’envisager les progrès qui marquent cette période.

* Communication présentée à la séance du 20 juin 1992 de la Société française d’Histoire de la Médecine.

** Professeur à la Faculté de Droit de l’Université de Nantes, Chemin de la Sensive du Tertre, 44036 Nantes Cedex 01.



L. Maître. Histoire administrative des anciens hôpitaux de Nantes, 1875.

1 - Les hôpitaux nantais dans la tourmente

Submergés par un flot croissant de personnes à prendre en charge, confrontés à des problèmes financiers insolubles, les établissements hospitaliers paraissent presque totalement désorganisés.

1.1 - L'afflux des demandeurs

Aux malades et indigents nantais, "clientèle" traditionnelle mais croissante des hôpitaux locaux s'ajouteront, spécialement dans les années 1793 à 1795, trois nouvelles catégories d'hommes, de femmes, d'enfants.

Les militaires, volontaires locaux ou troupes envoyées pour protéger l'ouest des menaces anglaises et des soulèvements rebelles, constituent une lourde charge, en particulier lorsque des affrontements amènent de nombreux blessés ; ainsi, en juillet 1793, aux 297 déjà soignés à l'Hôtel-Dieu de Nantes s'en ajoutent 350 nouveaux, dans une installation prévue pour environ 400 personnes

Les milliers de réfugiés sous-alimentés, épuisés par les marches forcées et la peur, posent également un problème de taille dans une ville surpeuplée et difficile à ravitailler. Certes, il s'agit d'abord de les loger, les nourrir et les vêtir et cela concerne l'assistance générale, mais il faut aussi soigner les malades, les blessés, les femmes enceintes, recevoir dans les hôpitaux les vieillards, les enfants orphelins ou perdus (4).

Enfin, les prisonniers forment une troisième masse de personnes à charge ; beaucoup restent longuement dans les geôles où les épidémies menacent et se développent parfois ; d'autres, comme les orphelins de la Vendée, en attendant une famille d'accueil, sont hospitalisés au Sanitat ou à la maison Grou.

Cet afflux massif oblige à multiplier les établissements de soins et d'accueil ; aux trois institutions de 1789 - Hôtel-Dieu rebaptisé Temple de l'Humanité, Sanitat devenu Hôpital de la Réunion avec près de 700 lits, et maison Grou, appelée Hospice des Enfants de la Patrie, - s'ajoutent temporairement, dans des établissements religieux laissés libres par la déchristianisation, les hôpitaux militaires de la Liberté, de la Montagne, de l'Unité, du Républicain, du Panthéon, des Couëts aux portes de Nantes, ceux destinés aux civils de l'Égalité, du Père Duchesne, des Sans Culottes, des couvents des Ursules, des Pénitentes, des Calvairiennes, de la Visitation (5) ou de sainte Elisabeth ; enfin, la maison des Frères à quatre bras, celle des Frères de la Doctrine chrétienne - devenue de la Révolution - de Saint Charles - dénommée de la Cordialité - de sainte Claire, du Bon Pasteur recevront plutôt les détenus femmes, enfants, vieillards ou malades (6).

Tous ces établissements créés pour faire face aux besoins exceptionnels ferment entre mars et octobre 1796 où se mettent en place les nouvelles structures administratives prévues par la loi du 16 vendémiaire an V, ne laissant subsister que les trois vieux hôpitaux. La tourmente est passée sur le plan des effectifs, mais les problèmes de financement restent aigus.

1.2 Les questions financières et leurs conséquences

Les hôpitaux nantais se trouvent confrontés à deux vagues successives de diminution de leurs revenus. La première correspond à l'abolition des droits féodaux et de certaines

taxes indirectes dont ils bénéficiaient (7), la seconde à la vente des biens hospitaliers dont les loyers assuraient des ressources régulières.

Il n'est donc pas étonnant que toute la Révolution se passe en demandes de secours ou de prêts. Dès 1791, l'Hôtel-Dieu sollicite l'autorisation d'emprunter 30 000 livres et ensuite, ce sont des subventions que l'on réclame d'autant que les textes ont prévu que le Trésor Public prenait en charge indigents et malades. Certes, plusieurs attributions de fonds sont mentionnées (8), mais le déficit reste chronique et le retard d'application de la loi de vendémiaire an V qui prévoyait la restitution des biens non encore vendus et le remplacement de ceux qui avaient fait l'objet d'adjudications, ne permit pas d'améliorer les équilibres sous le Directoire ou le Consulat (9).

La "Pétition aux Représentants du Peuple adressée par tous les administrateurs" en l'an III a peut-être noirci le tableau : "*Les hospices n'ont aucune espèce d'approvisionnement, ils n'ont ni bois, ni mottes, ni beurre, ni vin, ni pain... Ils vivent au jour le jour*", mais les pièces d'archives montrent la quotidienneté des problèmes. Ainsi, en l'an II, l'Hôtel-Dieu obtient un ordre de réquisition pour de la farine, mais les autorités locales refusent de livrer les barils demandés ; la même année, les hôpitaux doivent envoyer plusieurs gabarres à Montoir pour charger des mottes de tourbe indispensables pour le chauffage et la cuisson des aliments ; en septembre 1795, c'est le pain lui-même qui vient à manquer et le trésorier du Sanitat prévient le maire que les 672 pauvres de l'hospice ne reçoivent plus que 300 grammes de riz par jour.

Il faut dire que les biens de première nécessité se font de plus en plus rares et que les commerçants refusent de continuer à fournir des établissements qui ont accumulé des dettes depuis des années (10). Quand on n'est sûr ni de pouvoir alimenter, ni de pouvoir chauffer les malades, ni de pouvoir les soigner faute de remèdes (11), il est évident que les autres besoins sont encore plus mal pris en compte : pas question de faire des travaux sur les bâtiments, impossibilité d'investir dans des achats de meubles ou de linges.

L'inventaire dressé en l'an V permet de se faire une idée de la pénurie qui continuera d'ailleurs encore à s'aggraver dans les années qui suivent. Certes les chiffres fournis peuvent faire illusion, mais les données qualitatives viennent tempérer un constat qui paraissait rassurant.

Avec 440 places, le Temple de l'Humanité ou Hôtel-Dieu devrait disposer, selon le rapport présenté par Barrère en l'an II, d'un minimum péniblement atteint.

Le nombre de draps (2397) est presque correct, mais 70 seulement sont neufs, alors que 1596 sont franchement mauvais ; sur les 4971 chemises, 1440 ne sont utilisables que pour faire de la charpie. On imagine quelle sera la situation trois ans plus tard, aucun achat n'ayant été possible pendant le Directoire. Même chose pour les matelas et paillasses : par exemple, dans la salle de la Constitution, qui comporte 58 bois de lits avec 58 paillasses "aux trois quarts usées", ou dans la salle du Peuple où 36 bois de lits sont dotés de 36 paillasses aux 3/4 usées et de 34 matelas dont 26 "mauvais". Encore l'Hôtel-Dieu a-t-il plus que le Sanitat bénéficié des meubles "fournis par les citoyens", terme pudique désignant des confiscations ou des dons forcés plus qu'une véritable charité (12).

1.3 - La désorganisation

La crise économique, les évolutions du pouvoir central, les affrontements locaux entre républicains et contre-révolutionnaires, mais aussi à l'intérieur du clan républicain entre modérés et extrémistes, tout cela se répercute sur les hôpitaux et les administrateurs se trouvent confrontés à des difficultés sans nombre ; or, au moment où la continuité serait plus que jamais nécessaire, les administrateurs sont eux-mêmes emportés dans la tourmente.

Les instances responsables en 1789 comportent pour chaque établissement, des représentants du Chapitre, du Présidial, du Corps de Ville, l'Archevêque et trois notables bourgeois ; seuls ces derniers continuent à siéger en 1790, après avoir repris leur démission sous la pression de la municipalité. L'année suivante, leur démission acceptée amène la mise en place d'une structure unique, comportant dix-huit membres dont quatre délégués du conseil municipal ; les décisions de cet organe étant exécutées dans chaque établissement par un Directeur.

La multiplication des hôpitaux, l'intervention de l'armée entraîneront l'éclatement du système dans les faits, même si la nomination d'un directeur général des hôpitaux de Nantes semble indiquer une volonté de centralisation, immédiatement contrecarrée par la désignation d'un directeur principal des hospices militaires. La mise en application de la loi de l'an V, dans un paysage hospitalier redevenu traditionnel, avec les trois maisons, permettra enfin de savoir qui décide. Certes, en l'an VIII, la commission administrative de cinq membres démissionne, certes on lui adjoint un comité de santé pour les problèmes liés aux soins et à l'hygiène, mais cela ne remet pas en cause l'architecture générale du système. Tous les mardis les administrateurs se réunissent à l'Hôtel-Dieu pour les affaires administratives et l'admission des enfants ; tous les vendredis, ils se retrouvent au Sanitat pour les affaires administratives et l'admission des indigents.

Parmi les questions qui reviennent régulièrement dans les discussions de ces bureaux, celles liées au recrutement du personnel. Le personnel médical stable est peu important : en général, deux médecins dont Guillaume Laennec, aidés par deux ou trois chirurgiens dont Darbefeuille, et par le pharmacien Hectot. Ces hommes, souvent mal payés en théorie et encore plus mal en pratique, parfois politiquement suspects, sont en conflit tant avec les autorités locales qu'avec celles de l'hôpital et entre eux ; dans ce climat de suspicion et d'extrêmes difficultés qui marque les dernières années du XVIII^e siècle, tout est prétexte à affrontements (13).

Les problèmes ne manquent pas non plus avec le reste du personnel, en particulier pour les soignantes qui sont touchées par les campagnes de déchristianisation ; les 24 sœurs de l'Hôtel-Dieu quittent l'établissement en 1791 et celles du Sanitat sont expulsées le 14 novembre 1793 ; or elles présentent 60% du personnel non médical. Il faudra donc jusqu'à leur rétablissement officiel, une vingtaine d'années plus tard, tenter d'organiser avec des laïcs un service de soins. En fait, on peut se demander si Nantes, et plus généralement la Loire-Inférieure, n'ont pas pris quelques libertés, sous la pression des circonstances, avec cette exclusion des sœurs : en l'an II, plusieurs hospitalières sont extraites des prisons pour être envoyées à l'hôpital de Brest ; en l'an V, l'inventaire de l'hôpital permet de trouver un prie-dieu dans la "chambre de la supérieure", un dans la "chambre de la citoyenne Larue" et un dans une autre chambre d'hospi-

talière, tandis que les ornements d'Eglise sont encore conservés au grenier ; en l'an VII, on signale parmi les infirmiers et infirmières la présence de "sœurs" (14).

Globalement, le personnel extra médical de l'Hôtel-Dieu a gonflé pendant la période révolutionnaire avant de redécroître : d'une petite quarantaine à la fin de l'Ancien Régime, on passe à 65 personnes en l'an IV, puis à 50 en l'an VII. Plusieurs phénomènes ont probablement joué : augmentation du nombre des malades, obligation, faute de pouvoir compter sur des fournisseurs extérieurs, de prendre en charge directement des activités, comme la boulangerie, la boucherie, la production de légumes dans les jardins (15), peut-être aussi moindre disponibilité des personnels laïcs que des religieuses. Au Sanitat, où les personnes hospitalisées ne nécessitent guère de soins médicaux, il n'y a que 22 employés ; quant à la Maison des Orphelins elle compte 52 salariés dont 16 infirmières, soit un taux d'encadrement proche de celui de l'Hôtel-Dieu.

Ainsi les hôpitaux nantais répondent parfaitement au noir constat d'Alan Forrest : *"La base économique des hôpitaux français ... jamais ... solide ... est détruite par le Comité de Mendicité et la Convention jacobine, tour à tour engagés dans une politique d'assistance publique et rêvant d'une France équitable où tous auraient accès aux soins médicaux, rêve brisé par la guerre et par les conflits de priorité bien avant le 9 thermidor ; rêve anéanti par les nouveaux objectifs économiques des Thermidoriens et du Directoire. Les hôpitaux ont terriblement souffert de cet état de choses, mais ils ont survécu pour la plupart"*.

Les dix années révolutionnaires n'auraient rien apporté de positif aux hôpitaux, sinon quelques chimères. Ne peut-on en contrepoint dégager des éléments de progrès ?

2 - Des progrès discrets

En cette fin du XVIIIe siècle, comme de nos jours, l'hôpital offre un visage multiple : institution médicale, il a également un aspect social et administratif ; dans ces divers domaines des amorces de transformation annoncent déjà les progrès du XIXe siècle.

2.1 - Une médecine en évolution

Les progrès médicaux sont sûrement les plus perceptibles et les plus porteurs d'avenir.

Ainsi, à Nantes, les idées de contagion amènent à tenter au moment où les hôpitaux se multiplient, une certaine spécialisation des établissements, en attendant celle des salles. En 1794-1795, on voit les hospices de la Liberté et du Père Duchesne accueillir les galeux, tandis que la Maison des Calvairiennes tend à rassembler les vénériens (16) ; la Maison de l'Eperonnière est réservée aux femmes enceintes réfugiées, la Maison Saint Charles sert de lieu de convalescence. Bien entendu, la pression des arrivages successifs amène des exceptions, mais cette grande règle d'hygiène des XIXe-XXe siècles est posée par la Révolution.

De ce mouvement qui transforme l'hôpital de simple lieu d'accueil ou de bienfaisance en lieu de soin, dérive probablement aussi l'ouverture à des catégories de patients jusque-là un peu délaissées, voire exclues : galeux et vénériens, mais aussi femmes en mal d'enfants et aliénés sont désormais envisagés comme des pensionnaires habituels

des hôpitaux. A la fin du Directoire, plus de 12% des femmes qui entrent à l'Hôtel-Dieu viennent pour un accouchement ; certes, il s'agit encore essentiellement de filles-mères dépourvues de soutien familial, mais on trouve des femmes mariées en nombre non négligeable (17).

Malgré la sous-alimentation qui règne, malgré les problèmes de chauffage, l'hôpital n'est pas un mouvoir (18), car on y trouve un personnel médical attentif doté d'un outillage et d'une pharmacie diversifiés (19). Cela permet d'avoir un taux de mortalité moins élevé que celui des grands hôpitaux de la fin de l'Ancien Régime (20). Sur 9 malades entrant à l'Hôtel-Dieu, 8 repartent vivants ; quant au service des accouchements, il voit une mortalité de 3 à 5 % des mères, en particulier après "césarienne" et d'environ 12% des bébés dont pratiquement tous les jumeaux (21).

Une part importante des progrès est due à la réorganisation de l'Hôtel-Dieu, au début de la Révolution, pour y mettre plus de lits - on passe de 150 à 440 - mais pour ne plus accueillir qu'un malade par lit. Une décision qui semble respectée dans la mesure où l'inventaire de l'an V montre dans la plupart des salles un nombre de couverts ou de robes qui correspond au nombre de lits (22). De même, le retrait des rideaux autour de chaque lit a contribué à une meilleure hygiène.

Peut-être également, la présence de nombreux élèves médecins, chirurgiens ou pharmaciens renforce-t-elle l'encadrement médical en assurant une certaine permanence des soins. Malgré l'opposition du bureau, assez hostile à la multiplication des jeunes étudiants, le chirurgien Darbefeuille obtient, dès 1790, l'autorisation de recevoir des élèves et il ne se fait pas faute d'en accueillir puisque l'on va en compter jusqu'à une trentaine ; en 1792, c'est un cours d'accouchement qui est créé et permet la médicalisation de la naissance tant à l'hôpital que dans les campagnes où repartent des sages-femmes brevetées ; quant aux médecins ils vont, ainsi que leurs collègues pharmaciens, s'entourer d'externes, bien avant que Napoléon, en 1808, ne réorganise et ne généralise le système d'enseignement de la médecine lié à l'institution hospitalière (23).

Tout cela paraît certes timide, mais manifeste malgré tout un progrès qui s'accroît dans les décennies suivantes (24). N'oublions pas que c'est la période où, à Nantes, exerce Guillaume Laennec et où commence à se former son très jeune neveu, René.

2.2 - Les autres avancées

Plusieurs réformes réalisées par ou pendant la Révolution peuvent sembler secondaires dans la mesure où elles n'intéressent que l'organisation et la gestion de l'hôpital et ne porteront leurs fruits que plus tard ; il n'en convient pas moins de les rappeler.

Tout d'abord l'esprit de liberté est trop au cœur de la période pour ne pas toucher l'institution hospitalière. C'est bien en fonction de ces idées que le Sanitat perd sa vocation d'enfermement des pauvres pour devenir un vrai hôpital-hospice ouvert sauf pour les aliénés toujours enchaînés dans leurs loges (25). Ce recul de l'aspect carcéral (26) va se marquer également par la disparition du personnel d'origine pénitentiaire : il était de tradition de condamner certaines personnes à servir les pauvres dans les hôpitaux ; peine de substitution abandonnée après que les administrateurs aient refusé, en 1792, de prendre pour servante au Sanitat une femme initialement condamnée à la détention perpétuelle.

Dans la mesure justement où tous les hôpitaux tendent à recevoir des missions assez proches, la législation de l'an V qui ne fait que reprendre une évolution déjà constatée dès 1791 à Nantes, apparaît pleinement justifiée ; désormais, les hôpitaux d'une cité sont placés sous la responsabilité d'une même commission administrative qui a ainsi une vue globale des problèmes, avec l'aide d'un personnel administratif qui se diversifie (27). Surtout cette législation va responsabiliser plus la municipalité en matière financière, aboutissant non seulement à la renaissance de droits fiscaux, comme l'octroi, au bénéfice de l'hôpital, mais obligeant le maire, qui deviendra le président automatique de la commission administrative, à trouver des solutions pour résorber les situations de déficit chronique ; on entre ainsi dans la voie des subventions municipales pour le fonctionnement normal, mais aussi et surtout pour les travaux exceptionnels.

Les hôpitaux à Nantes, malgré les conditions particulièrement difficiles rencontrées dans ces années 1789-1799, semblent avoir connu une double transformation : en premier lieu, la laïcisation de l'institution hospitalière s'accélère et se parachève. Malgré la réintroduction des sœurs de la Sagesse par l'Empire, l'Eglise abandonne définitivement son contrôle des hôpitaux. En second lieu, le pouvoir médical commence une lente progression qui fera de l'hôpital du XXe siècle un véritable centre de soins : l'hôpital est en passe de devenir *"le lieu privilégié du progrès médical"*.

Une fois de plus, force est de constater que la dure réalité n'a pas permis d'obtenir les résultats rêvés par les hommes de 89 et 93, mais que des tournants essentiels ont été pris en fonction des besoins et des idées qui s'exprimaient depuis quelques décennies.

NOTES

- (1) Les immeubles plus les rentes assuraient en 1789, 88 000 livres à l'Hôtel-Dieu et 30 000 au Sanitat, couvrant la moitié des dépenses.
- (2) *"En 1779, le plancher d'une des salles du Levant s'effondra tout à coup et le reste du bâtiment offrait si peu de sécurité en 1783 qu'il fut question de le démolir"* et le Docteur G. Laennec résumait, en 1815, en déclarant *"que l'Hôtel-Dieu était au XVIIIe siècle une espèce de catacombe décorée du nom d'hôpital"*.
- (3) Guillaume Grou, négociant et ancien trésorier de l'hôpital, laissa par testament, en 1774, une somme de 200 000 livres pour donner un asile aux orphelins jusque-là reçus, pour les plus jeunes, dans une salle de l'Hôtel-Dieu et, ensuite, par le Sanitat. Il fallut huit ans pour compléter les sommes nécessaires grâce à une loterie mensuelle, pour trouver un terrain, construire une maison dont le loyer devait assurer un revenu régulier à la fondation et édifier la maison des orphelins proprement dite, avec six salles, un atelier de filature et des chambres diverses pour le personnel. Elle était gérée, sous la présidence de l'évêque, par des représentants de l'Hôtel-Dieu et des représentants du Sanitat. Les premiers enfants furent reçus le 30 avril 1782 et la maison fut fermée en 1811, les orphelins réintégrant alors l'Hôtel-Dieu. Le local fut transformé en dépôt de mendicité en 1833.
- (4) La plupart des réfugiés viennent du sud Loire et rentrent progressivement sous le Directoire, le Consulat et surtout l'Empire ; quelques autres sont en provenance de Saint Domingue ou de l'Acadie.
- (5) Dans lequel le jeune René Théophile Laennec fera ses premiers pas médicaux.
- (6) Les divisions entre types de clientèles ne sont évidemment pas absolues ; l'Hôtel-Dieu reçoit des blessés militaires des insurrections en 1793 et en 1795 ; le Sanitat a un service spécial pour les prisonniers et, en mai 1794, sur 1041 hospitalisés, 14,1% sont des détenus ; l'hospice créé en 1793 dans la maison du Bon Pasteur pour accueillir femmes, enfants et vieux emprisonnés est converti en 1795 en hôpital, compte-tenu de la libération par le Directoire de nombre des enfermés.

- (7) Parmi ces droits de l'Hôtel-Dieu : le droit de cuve et de pont sur le blé et le sel débarqués à la cale de la poterne du château, le droit de pêcher un jour par semaine, le produit des amendes pour les contraventions de voirie ou les atteintes aux statuts des corporations, la taxe sur les spectacles, le 1 pour mille sur le produit des ventes de la Compagnie des Indes à Nantes, la vente de la viande de Carême (par moitié avec le Sanitat) les droits d'octroi (1/3 pour le Sanitat), le droit de papegault depuis 1770.
Le Sanitat, outre le partage de droits avec l'Hôtel-Dieu, bénéficiait du monopole de fourniture des pleureurs, porteurs, tendeurs pour les cérémonies funèbres et du droit de fabriquer les cercueils ; par contre, il avait perdu, dès 1740, le droit de lestage et délestage des navires.
- (8) Le Dr Blandin présente une vision plus optimiste de la situation en 1792 avec un déficit pour l'Hôtel-Dieu de 1 515 livres, un excédent pour le Sanitat de 3 847 livres et pour les Orphelins de 704 livres, mais il note qu'il s'agit là des dépenses de fonctionnement courant sans aucun argent pour investir ou réparer.
- (9) C'est seulement en 1806 et 1807 que l'Etat rendit certains immeubles et dota les hôpitaux de titres de rentes sur le Trésor Public, ce qui permit un revenu de 19142 francs - les 2/3 de ce qui avait été confisqué.
- (10) D'autres hôpitaux, à la même époque, cherchent désespérément de la cendre pour la lessive (Ancenis) ou n'arrivent plus à alimenter leur cuisine en combustible (Paimbeuf).
- (11) Le Jardin des Plantes de Nantes, suite aux pétitions des médecins et apothicaires devient essentiellement un lieu de production médicinale pour faire face aux besoins de la population.
- (12) C'est ainsi que la salle de la République a reçu de la population une partie des bois de lit, matelas, traversins et couvertures.
- (13) La délibération du 11 janvier 1792 prévoyait que les deux médecins recevraient "huit cent francs chacun". En 1806, on discute encore pour savoir s'il faut lire "chacun" ou "chaque an" et si l'administration hospitalière doit donc prévoir à son budget une somme de 800 ou de 1 600 francs. L'arrêté du 7 juillet 1807 tranche enfin en prévoyant 800 francs chacun. Entre temps, l'arrêté du 8 août 1806 avait conclu à un arriéré de 11 000 francs.
- (14) J.-L. Bault dans son étude sur l'hôpital de Paimbeuf signale que les sœurs hospitalières sont dénoncées, dès 1791, pour leur manque de civisme ; or les religieuses sont toujours là en 1793 et on pense à en faire venir deux supplémentaires ; on les retrouve en l'an IV, où elles sont malades, et en l'an VII.
- (15) En l'an IV, on compte deux boulangers, deux bouchers, deux jardiniers qui n'existaient pas avant la Révolution et disparaîtront ensuite pour la plupart. Par ailleurs, l'inventaire de l'an V contient une longue liste de matériels de boucherie et de boulangerie, une série d'outils de jardinage auxquels il convient d'ajouter "un gamion", un tombereau, 5 brouettes, un cheval et une vache.
- (16) A ce moment, ils ont presque disparu de l'Hôtel-Dieu où sur près de 700 personnes, les galeux et vénériens ne représentent plus que vingt cas au total.
- (17) Les chiffres que l'on peut fournir sont parfois approximatifs ; ainsi pour l'an VIII, le registre d'entrée et de sortie de l'Hôtel-Dieu comporte 142 femmes entrées pour accouchement (sur 1 052 patients recensées), tandis que le registre spécial consacré aux femmes accouchées n'en contient que 129. Sur ce dernier total on compte : 86 célibataires, 12 veuves dont certaines depuis plusieurs années, 1 divorcée depuis deux ans, 30 femmes mariées.
- (18) Alors que globalement la mortalité tend à augmenter dans la ville passant de 2000 par an jusqu'en 1792, à 5000 en 1793 et 8000 en 1794.
- (19) L'inventaire de l'Hôtel-Dieu, en l'an V, comporte cinq pages consacrées à la pharmacie et aux instruments de chirurgie ou servant aux pansements et opérations ordinaires.
- (20) L'Hôtel-Dieu de Paris avait un triste record avec 1 décès pour 4,5 entrées ; la Charité arrivait à 1 pour 7,5.
- (21) D'après les registres d'entrée et de sortie le taux de mortalité était plus élevé chez les hommes (11,93%) que chez les femmes (10,45%) en fonction justement de cette faible mortalité à l'accouchement (la mortalité féminine hors accouchement est de 14,73%).
Au début de l'Empire, la mortalité remontera légèrement : on trouve chez les femmes un taux global de 12,05%.

(22) Salle de la Constitution	61 lits	60 écuelles	58 robes
Salle du Peuple	36	36	36
Salle de la République	64	66	64
Salle de la Concorde	21	21	21
Salle du Patriotisme	25	25	25
etc.			

- (23) 10 élèves externes et 2 aspirants pharmaciens en l'an IV. Les craintes du bureau étaient fondées puisque, dans les derniers jours de 1790, les élèves en chirurgie de l'Hôtel-Dieu font preuve d'insubordination et le Conseil du Département doit leur adresser une injonction de se comporter convenablement à l'avenir sous peine d'expulsion.
- (24) Les convictions scientifiques des médecins-chefs jouent évidemment beaucoup dans l'orientation des soins ; ainsi on signale, dès l'an II, la vaccination de certains enfants à l'hôpital de Paimbeuf, mais cette technique ne pénétra pas dans les hôpitaux nantais avant le début du XIXe siècle.
- (25) Chacune des loges voûtées construites dans les années 1780, mesurait 10 pieds de long, 6 1/2 de large et 7 de haut ; elle était fermée par une grille et garnie d'un siège d'aisance au fond ; à partir de l'an XIII, on plaça deux personnes par loge.
- (26) Cela se manifesta aussi par la volonté des administrateurs de se débarrasser des prisonniers qui, encore nombreux en 1793-1794, à cause des événements, sont ensuite renvoyés vers les prisons ou vers l'Hospice révolutionnaire pour ceux qui méritent des soins.
- (27) Le Directeur des hospices de Nantes dispose ainsi, sous l'Empire, d'un secrétaire, d'un secrétaire adjoint, d'un commis au secrétariat et des services d'un architecte ; bien entendu il a aussi un agent comptable.

SUMMARY

The period of the French Revolution has been very difficult for the hospitals, specially in a town like Nantes with the economic crisis born of the international wars and the disorganization provoked by the civil wars. More and more people, soldiers, refugees, prisoners... must be received in the ancient hospitals - Hôtel-Dieu et Sanitat - or in those - military or not, carceral or not - created for the occasion. All this with a decreasing financial basis and the impact of political divisions.

In spite of this critical situation, it must be noticed that the ten years - 1789-1799 - have seen many progresses. The medical - doctors, like Guillaume Laennec, surgeons like Darbefeuille - and pharmaceutical presence grows regularly, specially with the use of students ; the tendency to specialize rooms or even hospitals, the exigency of a bed for each patient and of new hygienic rules have good effect by a diminution of contagion and the mortality is largely below that of previous periods. We begin to find also, with the affirmation of liberty, a new attitude in front of madness. Last, after 1797, with the new legislation, the town try to have a real policy and planning about hospitals which will permit later the creation of the Saint-Jacques Hospital. All this announced the 19th century and the medical revolution.